

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 10 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 22-21-37-18/22-21-6 1-07/08 Fax (228) 22-22-14-89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 2221 - 27 - 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

Suivant réquisition, n° 30063 déposée le 30-03-2009, M. AKITI Kodjo Senyagbé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Noépé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 89 ca, situé à Lomé-Aflao-

Totsivi Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par une rue de 16 m et les lots N° 56, 57 bis, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot N° 55 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31580 déposée le 18-02-2010, M. KOUVAHEY Ekoué Dzitoh, profession : inspecteur de l'Education à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 46 ca, situé à Aného-Glidji, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 646, 647 et 648, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges

réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31581 déposée le 18-02-2010, Révérend ACAKPO Yawovi Antoine, profession : religieux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 80 ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n° 532, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue en projet de 30 m et à l'Ouest par les lots n° 529 et 527.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32367 déposée le 31-08-2010, Me Béatrice AMENYAH, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 65 ca, situé à Kpalimé Agou Nyogbo Agbetiko, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Avawokpe et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété KUTUADU Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BOYER Baptistine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32567 déposée le 08-10-2010, Mme AMOUSSOU-AKPOSSOU Akouavi Odette, épouse GAVON-DOSSOU, profession : employée, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 13 a 39 ca, situé à Aképé Aképédo-Gokakopé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo-Gokakopé et borné au Nord par la propriété TSOGBE Koffi, au Sud par la collectivité APEKE, à l'Est par la propriété KPATA Eha et à l'Ouest par la propriété ADJIMADO Amématé K.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32568 déposée le 08-10-2010, M. DOSSOU-GAVON Komi Patrice, profession : technicien télécom, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 70 ca, situé à Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la propriété HOMAWO, au Sud par la propriété APALOO Dorothée, à l'Est par la propriété GOKA Akoéda et à l'Ouest par la route d'Aképédo de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32699 déposée le 02-11-2010, M. AKAKPOVI Dométo Jean Claude, profession : clerc, demeurant à Gbényédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Yovo-Kopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SIMADOU Koffi et au Sud par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DANSOU K. Dieu Donnée et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33647 déposée le 25-05-2011, M<sup>e</sup> Adjovi Lydia AZAMATI, profession : notaire, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé Zanvi et borné au Nord, au Sud

et à l'Est par la collectivité KPATA et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON Hogban Latévi Mawulolo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33706 déposée le 07-06-2011, M. MUSA Saban Mamman, profession : premier conseiller (consul) à l'Ambassade du Nigeria, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 59 ca, situé à Lomé cité OUA 2000 Lomé II Atchante et borné au Nord par une rue dénommée de 34 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 143 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la République Fédérale du Nigeria et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33730 déposée le 10-06-2011, M. PANDAM Nassamou, profession : fonctionnaire d'Etat, demeurant à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 60 a 64 ca, situé à Tsévié Davié Adidomé Kpovémé, connu sous le nom de Adidomé Kpovémé et borné sur la surface A : au Nord par une rue de 10 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 30 m ; surface B : au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33731 déposée le 10-06-2011, M. PANDAM Nassamou, profession : fonctionnaire d'Etat, demeurant à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 60 a 64 ca, situé à Tsévié Davié Adidomé Kpovémé, connu sous le nom de Adidomé Kpovémé et borné à la surface A : au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 30 m ; à la surface B : au Nord, au Sud, à l'Est par une rue de 16 m chacune et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33936 déposée le 26-07-2011, Mme HOUNKPATI Djatré, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Zowla-Gan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 15 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1482 A, au Sud par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 1481.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33937 déposée le 26-07-2011, Mme PANOU Ablanvi Essenam, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lébé Adidogomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété ADABUNU Kodjovi, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété Djibril SOURADJOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33938 déposée le 26-07-2011, Mme AZIAKPO Adjovi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 76 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot n° 537, au Sud par le lot n° 541, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par le lot n° 539.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33939 déposée le 26-07-2011, Mme KOUMAGLO Adjoavi, épouse GOTTOH, profession : revendeuse, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Dzagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au Nord par la propriété ADZAMA, au Sud par la propriété TOULASSI, à l'Est par la propriété de Mme PALANGA Délali Justine et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34020 déposée le 12-08-2011, M. ZANOU Kossi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la famille AZEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34029 déposée le 16-08-2011, M<sup>e</sup> TAGBA-GNAKOU, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 65 ca, situé à Lébé Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Abawokpota et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBEGNAN, au Sud par la route Lomé-Hahotoé et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMESSE Koami et Mme DURANT Michèle Elise Berthe, épouse AMESSE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34030 déposée le 16 - 08 - 2011, M<sup>e</sup> TAGBA-GNAKOU, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lébé Avéta, préfecture de Zio, connu sous le nom de Yogon Abawokpota et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBEGNAN et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMESSE Koami et Mme DURANT Michèle Elise Berthe, épouse AMESSE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34086 déposée le 23 - 08 - 2011, M. AGBET Komi, profession : greffier à la retraite, demeurant à Tsévié et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 76 ca, situé à Tsévié-Dzagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au Nord par la collectivité YETE, au Sud par la propriété KOMLAN et une rue de 8 m, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOUNGBLAME Koffivi René et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34109 déposée le 25 - 08 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité DOGBE ZOGNRA, à l'Est par la collectivité DOGBE ZOGNRA, au Sud par la collectivité ZOGNRA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EGBAKOU Rachèl Chéríta et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34110 déposée le 25 - 08 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 07ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par le lot n° 363 B, à l'Est par le lot n° 364 et à l'Ouest par le lot n° 362.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BIDAMON B. Bagounole, épouse PERE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34111 déposée le 25 - 08 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'une contenance totale de 2 a 35 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 524 B, à l'Est par le lot n° 526 et à l'Ouest par le lot n° 524 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KONOU Adzoa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34130 déposée le 30 - 08 - 2011, M<sup>e</sup> ATAYI Amaté Madjé, profession : notaire, demeurant et

domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 19 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété TOGBE Senyo Komi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. EZA Kokou Dodji et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34143 déposée le 1<sup>er</sup> - 09 - 2011, M<sup>e</sup> BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Agoè-Assiyéyé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 83 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADEVE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHINDE Ayaba N'na et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34165 déposée le 07 - 09 - 2011, M. GUEDEHOUSSOU Ayivi Sosthène, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 89 ca, situé à Aného Adjido Landjo préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Assitonou et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété GBENADO, à l'Est par la propriété WILSON et DJONDO et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34172 déposée le 08 - 09 - 2011, M. NAPO Zoumaro, profession : ingénieur-agronome à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par les lots n°499 et 500 et à l'Ouest par la collectivité TAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34188 déposée le 13 - 09 - 2011, M<sup>e</sup> J. K. JOHN Kokou, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 118, au Sud par le lot n°121, à l'Ouest par le lot n°112 et N° 113 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AYIVI Kayi Dodji Brigitte et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34192 déposée le 13 - 09 - 2011, M. TETE Déla-Goku, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 85ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avoémé et borné au Nord par des collectivités ALLEY et ATTATI, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par une rue de 12 m, à l'Ouest par la collectivité ALLEYA. FIAGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34193 déposée le 13 - 09 - 2011, M<sup>e</sup> J. K. JOHN Kokou, profession : avocat, demeurant et

domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 52 ca, situé à Lomé Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par Avenue Akei, au Sud par le TF 9093RT, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m, et à l'Ouest par le lot n° 3212.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOKOU Edem, Menahem Julien et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34196 déposée le 14 - 09 - 2011, Mme AGBOKOU Milébéné, profession : commerçante à Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 283, au Sud par le lot N° 279, à l'Est par une rue non dénommée de 20 et à l'Ouest par le lot n° 281.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34208 déposée le 14 - 09 - 2011, M. KPATCHA Méveinyou, profession : architecte, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 689, à l'Est par le lot n° 688, et à l'Ouest par le lot n° 690.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KAMOE Lemkpanua, épouse KPATCHA, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34210 déposée le 14 - 09 - 2011, M. ROMAIN René, profession : hôtelier, demeurant et

domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 90 ca, situé à Lomé Agoènyivé Atanvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au Nord, au Sud à l'Est par des rues non dénommées de 14 m, 10m, 12m et à l'Ouest par le lot n° 352.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34224 déposée le 16 - 09 - 2011, Mme TYPAMM Ayoko Angèle, épouse KANGNI, profession : monitrice de jardin d'enfants, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 37ca, situé à Tsévié Davié-Modji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Blévé et borné au Nord au Sud par la collectivité AKPAKA, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34225 déposée le 16 - 09 - 2011, M. WELA Pinan, profession : standardiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca 46, situé à Lomé Agoènyivé Klévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au Nord par le lot n° 260, au Sud par le lot n° 261 bis, à l'Est par le lot n° 262 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34226 déposée le 16 - 09 - 2011, Mme EKUE-HETTAH Latré Kayi, née LAWSON HELLU,

profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiébé et borné au Nord à l'Ouest par la propriété de GOUGOU Kokou, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété de EKUE-HETTAH Ayi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34227 déposée le 16 - 09 - 2011, M. DOSSON Kossi Sylvain, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 13 ca, situé à Tsévié Tékanyi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tekanyi et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud à l'Est par des rues non dénommées de 12 m chacune et à l'Ouest par les lots n° 8 et 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34228 déposée le 16 - 09 - 2011, M. DOSSON Kossi, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 80 ca, situé à Tsévié Daviémondji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Daviémondji et borné au Nord par le lot n° 31, au Sud par un passage de 8 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34229 déposée le 16 - 09 - 2011, M. LAWSON Gaizer Latévi Atatoè, profession : topographe

dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NUNYAKPEN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SILETE Viwouanou Gilles et Mlle AMEGAN Akossiwa Honouvi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34232 déposée le 19 - 09 - 2011, M. PIPOKA Sanvi, profession : inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 a 94 ca, situé à Glidji, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Atotidéka et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOUNSIAGAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34233 déposée le 19 - 09 - 2011, M. AGBOTON Guy-Maurile, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 79 ca, situé à Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom Gbomamé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité FOLLY AKATO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34234 déposée le 19 - 09 - 2011, M. PANOU Délali Jean Robert, profession : fonctionnaire de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non

interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord à l'Est par des rues de 14 m, chacune au Sud et à l'Ouest par la propriété BOSSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34236 déposée le 20 - 09 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 62 a 24 ca, situé à Tsévié Dalavé Todjindji, préfecture du Zio et borné au Nord par la collectivité ASSIGNO, au Sud par la route Dalavé-Kpomé, à l'Est par la collectivité AZIALE et à l'Ouest par la propriété AGBENOUVON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEQUESSIM Masamessoh, représentant la société GER (Grande Entreprise Routière de Bâtiment et de Genie civil) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34237 déposée le 20 - 09 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 04 a 46 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Todjindji et borné au Nord-Est par la route Dalavé-Kpomé, au Nord -Ouest par la collectivité ATTILA, au Sud-Est par la collectivité NOUMANYO et au Sud-Ouest par la propriété AKEREBOUROU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEQUESSIM Masamessoh, représentant la société GER et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34238 déposée le 20-09 -2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 73 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N° 6, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMAH Aklisso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34239 déposée le 20-09 -2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 36 ca, situé à Lomé -Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lycée de Tokoin et borné au Nord par le lot n° 276 B, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la Nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Internationale Building and Management (IBMA) S.A. représentée par M. BASSAYI Kpatcha et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34240 déposée le 20-09 -2011, M<sup>e</sup> Edjambo Matanoyou Régine TAGBA-GNAKOU, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 69 ca, situé à Lomé -Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lycée de Tokoin et borné au Nord par la propriété Codjo TF n° 477, au Sud par le lot n° 276 B, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la route Nationale N° 1 Lomé-Cinkassé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. POUWI Léoudè-Eglou Kossi, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34241 déposée le 20-09-2011, M. DADJA POUWI Sanda, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 53 a 91 ca, situé à Tsévié Begbe, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsame et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. POUWI Léoudè-Eglou Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34242 déposée le 20-09-2011, M. N'BOUKE Edouodji, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 54 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord-Ouest par une réserve administrative affectée au DUDE 2823, au Nord-Est par une rue de 16 m, au Sud-Est par une rue de 16 m et au Sud-Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34243 déposée le 21-09 -2011, M. AKINDELE FEBON Kwaouvi Alakpini, profession : ingénieur statisticien démographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 5, à l'Est par le lot N° 7 et à l'Ouest par les lots N° 3 et 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34244 déposée le 21-09-2011, M. SOSSOU Kodjo, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 ha 19 a 11 ca, situé à Tsévié-Kpévego-Begbe, préfecture du Zio, connu sous le nom de Woto et borné au Nord par la collectivité ZANYO, au Sud par la route Kpévego-Begbe, à l'Est par la collectivité AFATCHAWO et à l'Ouest par la collectivité APEDJIWOLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34245 déposée le 21-09-2011, M<sup>e</sup> TCHASSONA TRAORE Mouhamed, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 74 ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 813, au Nord-Est par le lot N° 818, au Sud par le lot N° 817 bis, à l'Ouest par le lot N° 815 et à l'Est par un passage de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KLOUVI Corneille F.C. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34246 déposée le 21-09 -2011, M. HESSOU Komlavi Dzifa Prince, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de FOLI Foli, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FOLI Foli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34247 déposée le 21-09-2011, Mme DJONDO FAOUZIATH Véronique Ayaba, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 50 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NONOU Koudakpo Djèdé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DJONDO Florentine Afiavi épouse STRAUDACHER et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34248 déposée le 21-09 -2011, M<sup>e</sup> POUWI Lèoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 20 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacavéli et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par le lot N° 365C, à l'Est par le lot N° 366 et à l'Ouest par le lot N° 365A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AZAMATI Adjovi Lydia, épouse BOUAKA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34249 déposée le 26-09 -2011, Mlle HOMAWOO Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kévé et borné au Nord par un un passage de 6 m, au Sud, à l'Est par la propriété SAMA Issa Essofa et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34250 déposée le 26-09 -2011, M. BEDI Ayaovi, profession : analyste financier, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Démé et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété AZIAKA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34252 déposée le 26-09 -2011, M. KOWU Kokoussé, profession : employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 13 ca, situé à Lomé Afiao Klème Tokonou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokonon et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété HODOR Eklou et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34253 déposée le 26-09 -2011, M. AVITSO Ogouvi Dzodzi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 17 ca, situé à Lomé Afiao Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par le lot N° 122, au Sud par le lot N° 124, à l'Est par le lot N° 120 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34254 déposée le 26-09 -2011, M. YODOH Simdiyé, profession : gestionnaire, demeurant

et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété NOUGBOLO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34256 déposée le 26-09 -2011, M. GNARO Badawasso Tchanenzy, profession : secrétaire général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Dikamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété TOSSOU et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34257 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 63 a 53 ca, situé à Tovégan, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tovégan et borné au Nord par DAGADOU Komlan, au Sud par l'emprise du ruisseau Ego, à l'Est par DAGADOU Simon et à l'Ouest par les propriétés DEH Kotissi et TREKOU Awoumey.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KOUÉVIAKOE Marie-Frieda A. N., épouse feu JOHNSON et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34258 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 89 ca, situé à Tsévié Tekpo Akové, préfecture du Zio, et borné au Nord par Mme JOHNSON, au Sud par la propriété GBOVI Ama, à l'Est par la propriété ALOESODE et à l'Ouest par DOKE Sowlede.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOHNSON Ayélé Nyanui et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34259 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 1 a 99 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lantome et borné au Nord par JOHNSON Benyi Woelom, au Sud par JOHNSON Woélé Assan, à l'Est par MESSA Souka et à l'Ouest par SAKA Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme JOHNSON Théophile Assan et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34260 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 27 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 592, à l'Est par les lots N° 591 et 590 et à l'Ouest par la rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOHNSON Ayélé Nyanui et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34261 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 41 ca, situé à Kévé Aképé Aképédomé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOGBLEAMENOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOHNSON Ayélé Nyanui et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34262 déposée le 26-09 -2011, M. KPLOWODOKPO Amouzou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 8 a 27 ca, situé à l'Avé Tovégan, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la propriété ADJAMADO Nomenyo, au Sud par la propriété TENGUE Komivi, à l'Est par la propriété TENGUE Komivi et à l'Ouest par la propriété ADZO Kouma.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KOUEVIAKOE Marie-Frieda A.N., épouse feu JOHNSON et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34266 déposée le 27 - 09-2011, M. MENSAH Séwa Adjévi, profession : transitaire, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 23 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété GUNN Têtê, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 17 m et à l'Ouest par la propriété de GUNN Têtê.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34267 déposée le 27-09 -2011, M. TCHALLA PALI Leleng A., profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété ATALI Mississo, à l'Est par une voie rapide de 50 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34269 déposée le 22 / 09/ 2011, M<sup>e</sup> ATAYI Amaté Madjé, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 11 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Bamobodolo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité PANGALAM.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DJOBO Lawouda et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34272 déposée le 27/ 09/ 2011, M. TIDIYE Tchaa, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 03 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Nord, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 113, au Sud par le lot N° 115 A, à l'Est par le lot N° 115 A et à l'Ouest par la ligne de haute tension de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34273 déposée le 28 / 09/ 2011, M. TSARA Anani, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sakpléto Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOUMESSI et au Sud et à l'Ouest par les rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34274 déposée le 28 / 09/ 2011, M. TSARA Anani, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sakpléto Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34275 déposée le 28 / 09/ 2011, M. TSARA Anani, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sakpléto, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété KOUMESSI Koffi, à l'Est par la voie RAPIDE de 50 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34276 déposée le 28 / 09/ 2011, M. TCHALIM Essonana, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

suburbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 14 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fidokpui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIGNO, et au Sud par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34277 déposée le 28 / 09 / 2011, M. AWIKODO Tomdjao, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 50 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivé et borné au Nord par le lot n° 567 B, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 568 et à l'Ouest par le lot N° 567.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34278 déposée le 28 / 09 / 2011, M. AWIKODO Tomdjao, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Anokui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokui et borné au Nord par le lot N° 523, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot N° 521 et à l'Ouest par le lot N° 525.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34279 déposée le 28 / 09 / 2011, Mme ROSSIGNOL Irène Kokoè, née CREPPY, profession : économiste, demeurant à Paris en France et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 80 a 53 ca, situé à Tsévié-Lébé-Avéta, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lowoe Zogbédji et borné au Nord par la rue de 20 m Avéta-Amélibomé, au Sud par les propriétés KOULEFIONOU et AGBEVE Sah, à l'Est par la propriété AGBEVE Sah et à l'Ouest par les propriétés Dick TOKO Afantsawo, BOTOR Eklou, NOMAGNO Aba, ADJAAzanli, ATIDOGOE Ayakui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34281 déposée le 28 / 09 / 2011, M. do REGO Jean Baptiste Ganiyou, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 33 ca, situé à Aného Agbodrafo Ahamé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo Ahamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité Anani AMETA, à l'Ouest par la propriété d'ALMEIDA Mariama, née FALANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34282 déposée le 28 / 09 / 2011, Mme FALANA Mariama, épouse d'ALMEIDA, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 33 ca, situé à Aného Agbodrafo Ahamé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la collectivité Anani AMETA, à l'Est par la propriété do REGO Jean Baptiste Ganiyou et à l'Ouest par les héritiers GBONYRAKOU Afantoutsé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34283 déposée le 28 / 09 / 2011, M. AZIAGBE Kodjo Biamawu D., profession : économiste,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 96 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dodepi et borné au Nord par la voie ferrée de Lomé-Kpalimé, au Sud par la collectivité ANATSI, à l'Est par la collectivité ANATSI et à l'Ouest par la collectivité TOGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34284 déposée le 29 / 09/ 2011, M. BARIN Yoma, profession : gestionnaire commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AVOMEY Kokou Georges et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34285 déposée le 29 / 09/ 2011, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Afiao Ségbé Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KODJODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34286 déposée le 29 / 09/ 2011, M. PATASSE Tcha Essognim, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 81 ca, situé à Lomé Bè-Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1319, au Sud par le lot n° 1317, à l'Est par le lot n° 1330 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34287 déposée le 29 / 09/ 2011, M. PATASSE Palakiyem, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 82 ca, situé à Lomé Bè-Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1318, au Sud par le lot n° 1316, à l'Est par le lot n° 1329 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34288 déposée le 29 / 09/ 2011, M. PATASSE Téi, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 81 ca, situé à Lomé Bè-Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1331, au Sud par le lot n° 1329, à l'Ouest par le lot n° 1318 et à l'Est par le Boulevard du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34289 déposée le 30 / 09/ 2011, M. HOJNDJO Emmanuel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 38 ca, situé à Lomé Atiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiégo et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGODJRO K. Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34290 déposée le 30 / 09/ 2011, Mme ABBEY Djablé Evelyne, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djanyikopé, et borné au Nord par le lot n° 530, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par le lot n° 540 et à l'Ouest par le lot n° 538 .

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ROS-DOSSOU Kossi Nicolas et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34294 déposée le 30 / 09/ 2011, M<sup>e</sup> BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 2437, au Sud par le lot n° 2435, à l'Est par les lots n° 2447 et 2438 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme PALANGA Hodohalo Nèmè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34296 déposée le 30 / 09/ 2011, M. KPETEMEY Komlavie Amétowoyonah, profession : inspecteur à TEXACO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 06 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la collectivité AYAWLI et à l'Ouest par la collectivité AZIAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34297 déposée le 30 / 09/ 2011, M. KEKESSI Komivi Emmanuel, profession : inspecteur de douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 56 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au Nord par les lots n° 799 A et 800 A, au Sud par les lots n° 799 B et 798 B, à l'Est par les lots n° 799 bis et 800 bis et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34298 déposée le 30 / 09/ 2011, M. KEKESSI Komivi Emmanuel, profession : inspecteur de douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 53 ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 11, au Sud par le lot n° 11 bis B, à l'Est par le lot n° 11 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34299 déposée le 03 / 10/ 2011, Mme MESSAN Dédévi, profession : médecin, demeurant à Lomé Tokoin Cassablanca et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56 a 00 ca, situé à Togblékopé-Tsikplonou-Kondji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tsikplonou-Kondji, et borné au Nord par la propriété LASSEY, au Sud par DJIVON Evlo, à l'Est par APEDOVI Abalo Akouavi et à l'Ouest par la propriété LASSEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34300 déposée le 04/ 10/ 2011, M<sup>e</sup> DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : avocat, demeurant à Tokoin, Rue Ke veto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 02 ca, situé à Aného Abatékopé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété Messan NOWODOU, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété Messan NOWODOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34301 déposée le 04 / 10 / 2011, M<sup>e</sup> DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : avocat, demeurant à Tokoin, et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 48 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la collectivité KUETEY et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34302 déposée le 04 - 10 - 2011, Dame NAGBE Kadjogbé, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AMOUZOU Atabou, au Sud par la collectivité ALEDI, à l'Est par la propriété Kélédomé KAGLA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34303 déposée le 04 - 10 - 2011, M. AMEGNIGAN Denyo François Kokou, profession : retraité, demeurant en France et domicilié à Lomé Kélégougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 410, au Sud par les lots n° 401 et 403 B, à l'Est par les lots n° 403 B et 411 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34304 déposée le 04- 10 - 2011, M. KUDAWOO Komi Dzidzogbé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALIPUI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34305 déposée le 04 - 10 - 2011, M. DEGUE Anani John, profession : déclarant en douanes, domicilié à Lomé-Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 84 ca, situé à Aného-Agbata, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par les propriétés EGLO Kokouvi et EGLO Tété, à l'Est par la collectivité DOEVI et à l'Ouest par une ruelle de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34308 déposée le 05 - 10 - 2011, M. FALE Koffi, profession : militaire au camp du 1<sup>er</sup> RI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 28 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot n° 259, au Sud par les n° 263 et 262, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot n° 260.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34309 déposée le 05 - 10 - 2011, Dame MENSAH Reine-Marie Edoh, profession : commerçante-revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 85 ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovokopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité YOVO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34310 déposée le 05 - 10 - 2011, M. KOUEVI Follivi, profession : agent de Fret, demeurant à Lomé et domicilié à Aklakougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du

Golfe, et borné au Nord par le lot n° 674, au Sud par le lot n° 673 A, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34311 déposée le 05 - 10 - 2011, M. VIGNON Kinnoude Armand, profession : homme d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 794, 798 et 796 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34312 déposée le 05 - 10 - 2011, M. HOUDJOE Messan Kpoti, profession : chef section protocole, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé Assiyéy, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 29 ca, situé à Aného Djassémé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djassémé et borné au Nord-Ouest par la propriété MISHINO, au Sud par la collectivité NUBUKPO et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34313 déposée le 05 - 10 - 2011, M<sup>e</sup> KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 55 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé,

préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AHIAMBLE, au Sud par la propriété DZOUDOKE et à l'Est par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme SINFEYA Batima et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34314 déposée le 05 - 10 - 2011, M. AZIAGBE Kodjo Biamawu, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 05 a 66 ca, situé à Kévédé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la collectivité DABLA, au Sud par la collectivité YEWENYO, à l'Est par la collectivité DABLA et à l'Ouest par la collectivité AKPABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34315 déposée le 05 - 10 - 2011, M. ADOUVI Koffi, profession : transitaire, demeurant à Lomé Agbata et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 32 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Bas Mono et borné au Nord par la propriété SEGBO, au Sud par la route nationale n° 2 de 40 m, à l'Est par la propriété AGBOBLY-ATAYI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34316 déposée le 06 - 10 - 2011, M. LOKOU Kossi, profession : transitaire, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBEVE Djomakou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34318 déposée le 06 - 10 - 2011, M. MIGNARBOUGA Mawoelima SAT, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 24 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpatavé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par des propriétés de la collectivité AGBALEGNON et à l'Ouest par la collectivité DAGBODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34319 déposée le 06 - 10 - 2011, M. MIGNARBOUGA Bitassa, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 692, au Sud par le lot n° 694, à l'Est par une rue de 14 m, et à l'Ouest par des lots n° 690 et 691.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34321 déposée le 07 - 10 - 2011, M. KUDAWOO Komi Dzidzobé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 19 ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ATUNUVI, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AFANGNIGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34322 déposée le 07 - 10 - 2011, M. BATIEBE Bilinamé, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Daliko, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Agoènyivé Daliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34323 déposée le 07 - 10 - 2011, M. et Mme AMEDEDJI Koffi Ezokalime et Kossiwa, profession : assistant et administratrice, demeurant à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 04 a 39 ca, situé à Kévé Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la collectivité TOKOTO Agbadji, au Sud par AMEDEDJI, à l'Est par ETSE Zandji et à l'Ouest par la collectivité SOZOUHIN.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34324 déposée le 07 - 10 - 2011, M. AMEDEDJI Koffi Ezokalime, profession : assistant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 08 a 24 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord et au Sud par la collectivité Laba HONKOU, à l'Est par Etsè ZANDJI et à l'Ouest par Agbadji TORKOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34326 déposée le 07 - 10 - 2011, M<sup>e</sup> Komi TSAKADI, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 08 ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TOVIEKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Tonyi Messanvi AMENTOR et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34327 déposée le 07 - 10 - 2011, M<sup>e</sup> Komi TSAKADI, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 38 ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1343A, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m et à l'Est par le lot n° 1344.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Kadira Yawa Fafadji, Séfofo DAGBOVIE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34328 déposée le 10 - 10 - 2011, M. HONYIGLOH M. Ahialoho Yawo, profession : ancien gérant SGGG à la retraite, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 59 ca, situé à Tsévié Boloumodzi, préfecture de Zio, et borné au Nord par le lot

n° 53, au Sud par le lot n° 27, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par les lots n° 25 et 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34329 déposée le 10 - 10 - 2011, Dame NAPO BITENTEM Kédjoui Aléwa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Akodesséwa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 67 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m et 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDAKPO Agbéko Messan et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34330 déposée le 10 - 10 - 2011, Dame NAPO BITENTEM Kédjoui Aléwa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Akodesséwa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 84 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune et au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDAKPO Agbéko Messan

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34331 déposée le 10 - 10 - 2011, Dame NAPO BITENTEM Kédjoui Aléwa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Akodesséwa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KOUDAKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34332 déposée le 10 - 10 - 2011, Mme NAPO-BITANTEM Monfay, profession : fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUDAKPO et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34333 déposée le 10- 10 - 2011, Mme ATCHIKITI Yawa Obidon, épouse KOMLAVI, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot N° 388 A, au Sud par la propriété de DOVI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété AGBEDJINOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34334 déposée le 10 - 10 - 2011, M<sup>e</sup> POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Houmbi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 06 ca, situé à Lomé Aflao

Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomame et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGUIDI Anani et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FIAWUMO Komi Wobubé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34335 déposée le 11 - 10 - 2011, Mme BYLL Akouéba Essivi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Aného Afidegnigban, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidegnigban et borné au Nord par la collectivité SEDUFIO, au Sud par la collectivité KOKOU-DENI, à l'Est par la collectivité KOKOU-DENI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34336 déposée le 11 - 10 - 2011, M. GOEH-AKUE Adovi Adodo, profession : ingénieur électromécanicien, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Sevagan Tchilème, préfecture de Vo, connu sous le nom de Zogbédji et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ABALI, au Sud par l'ancienne route de Hahotoé, à l'Est par la collectivité ABALI et la propriété TCHEGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34337 déposée le 11 - 10 - 2011, M. GOEH-AKUE Adovi Adodo, profession : ingénieur électromécanicien, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 11 a 32 ca, situé à Tsévié Daviémondji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémondji et borné au Nord et à l'Est par la route de Dalavé et une rue de 14 m, au Sud par le lot N°118 et à l'Ouest par les lots N° 115 et 112.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34338 déposée le 11 - 10 - 2011, M. HUNLEDE Teko Ata Kangni, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 68 a 86 ca, situé à Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Toyime et borné au Nord par KAKEY Kokou, au Sud par la collectivité SOBO, à l'Est par la collectivité KOUDOLO et à l'Ouest par KAKEY Kokou et KAKEY Adame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34341 déposée le 11 - 10 - 2011, M. NYAMANLOBE Amévi Amékoudi Laurent, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 15 ca, situé à Lomé Aflao Akato Vièpé, connu sous le nom de Akato Vièpé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité MAKATA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34343 déposée le 11 - 10 - 2011, M. TOUNOU-AKUE Adoté Kpayaka, profession : gestionnaire financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 53 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la collectivité AGOUTO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34344 déposée le 11-10 -2011, M. TOUNOU-AKUE Adodé Kpayaka, profession : gestionnaire financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 17 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGOUTO, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34345 déposée le 11- 10 -2011, M. TOUNOU-AKUE Adoté Kpayaka, profession : gestionnaire financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 01 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGOUTO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34346 déposée le 11-10 -2011, Mme DZAGO Ama Vénunyé, profession : gérante de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 81 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoe et borné au Nord par la collectivité AGOUTO, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et 20 m respectivement.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34349 déposée le 12 - 10 - 2011, Mme NAMAN Arzouma, épouse YERIMA, profession : inspectrice des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existante de 14 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par des propriétés de EGLOH G. Ayaovi et EFIEWOBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34350 déposée le 12-10-2011, M. EGLOH G. Ayaovi, profession : inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par la propriété NAMAN Arzouma, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et 16 m et à l'Est par la propriété EFIEWOBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34351 déposée le 12-10 -2011, M. et Mme Mensah Paul et Mensah d'ALMEIDA Régine

Akouélé, profession : batonnier, demeurant au Gabon (Port Gentil) et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tsévié Djablé Zovadjé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLO N'Kunkpo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34353 déposée le 12 - 10 - 2011, M. ASSOUMA Aboudou, profession : président de la Cour constitutionnelle, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 07 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ADJIKPA Agounyé, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété KPLAKA Philippe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34354 déposée le 12-10-2011, M<sup>e</sup> d'ALMEIDA Kokoè A., profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 92 ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 61, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par le lot n° 63.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34358 déposée le 13-10 -2011, M. AWISSI Diwina-Esso, profession : secrétaire d'admi-

nistration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ETSINYO Gbadago.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34359 déposée le 13 -10-2011, M. AWISSI Diwina-Esso, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Yohonou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yohonou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ETSINYO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AWISSI Palolamdéou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34361 déposée le 13-10-2011, Mme KOFFI Abra Délali, profession : pharmacienne-biologiste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 29 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJIMADO et au Sud par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34362 déposée le 13-10-2011, M. PESSANG Essotom-Motoki P., profession : professeur,

demeurant aux USA et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AFOTRO et au Sud par une rue existante de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34366 déposée le 14 - 10 - 2011, M. ADJAHO Ognadou Evariste, profession : agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 53 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIANGBE et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34506 déposée le 04-10-2011, M. AWESSO Takougnadi, profession : chargé de programme, demeurant à Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 02 a 09 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aménoulé et borné au Nord par la collectivité DEDE, au Sud par la collectivité AKPALIGAN, à l'Est par la propriété MANAVI et à l'Ouest par les collectivités DEDE et AGOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00046-RP déposée le 14-09-2011, Mme PAMPANDJA Tani Adjoa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 14 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Gnagbohoun et borné au Nord, au Sud par la propriété AMEDJRO Gnagblodjro, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété AMEDJRO Gnagblodjro.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00047-RP déposée le 29-09-2011, M. OHINI Kodjo Delasee, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Akata, mandataire de Mme OHINI Afi Wolako, épouse SCHMID Peter, ménagère en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 39 ca, situé à Hihéatro et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par la collectivité EBODI Essovi et à l'Ouest par la collectivité EBODI Essovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme OHINI Afi Wolako, épouse SCHMID Peter, ménagère en Allemagne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00048-RP déposée le 06-10-2011, M. ADJRAKOU Kokouda, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme EKPE Enam Fafavi, épouse DAVID, directrice de société, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 00 a 01 ca, situé à Amoussou-Kopé, préfecture de l'Agou, connu sous le nom de Nyagakuvo Nyigba et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOGLO-ADOPRE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EKPE Enam Fafavi, épouse DAVID, directrice de société et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00049-RP déposée le 06-10-2011, M. ADJRAKOU Kokouda, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme EKPE Enam Fafavi, épouse DAVID, directrice de société demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 31 a 39 ca, situé à Amoussou-Kopé, préfecture de l'Agou, connu sous le nom de Nyagakuvo Nyigba et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOGLO-ADOPRE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EKPE Enam Fafavi, épouse DAVID, directrice de société et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

#### REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00052-RC déposée le 14-09-2011, Mme ABDOULAYE Sahadatou, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a 62 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundè et borné au Nord par la propriété SALI, au Sud par la propriété SOULEMANA, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété SALAMATOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00053-RC déposée le 19-09-2011, M. BASSAYI Kpatcha, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 308 ha 09 a 90 ca, situé à Atikpaï, connu sous le nom de Adomi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ABADJENE et à l'Est par la collectivité ABADJENE et un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00054-RC déposée le 19-09-2011, M. BASSAYI Kpatcha, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 54 ha 31 a 05 ca, situé à Malomi, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Yaovigblé et borné au Nord par un ravin, au Sud par la collectivité YAOVI, à l'Est par les propriétés AWESSO Kobiédéma et GBEBENI et à l'Ouest par la propriété ATCHOLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.